



FICHE des RISQUES PROFESSIONNELS

Inspecteur en abattoir de volailles et lagomorphes (DDetsPP)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réaliser des inspections ante et post mortem (contrôle de second niveau : contrôle du travail des opérateurs et du respect des procédures de l'abatteur), dont la protection animale ;
- Réaliser des inspections de l'abattoir et des ateliers attenants (documentaire et physique) ;
- Réaliser des prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle (PSPC).

LIEUX D'ACTIVITÉ

- Zone de réception et de déchargement des animaux vivants, hall d'abattage ;
- Ateliers attenants (locaux de découpe, chambres froides...) ;
- Bureau pour le traitement administratif des inspections et renseignement de bases de données.

EQUIPEMENTS

- Vêtements de travail (pantalons, blouses, gilets de froid, gilets haute visibilité etc.) ;
- EPI (casques, casquettes, bottes, gants à usage unique, gants anti-coupure pour prélèvements, masque de protection respiratoire (FFP2 en zone d'accrochage et plumaison), protections auditives, lunettes etc.) ;
- Couteaux, scalpels, fusils et affileurs (prélèvements).

PRODUITS ET MATÉRIAUX UTILISÉS

- Animaux vivants ;
- Carcasses ;
- Abats ;
- Produits de nettoyage et désinfection.

RELATIONS DE TRAVAIL

- Au sein du service d'inspection de l'abattoir : auxiliaires officiels, vétérinaires officiels : petites équipes, souvent travail isolé, éloigné du siège de la DD(ets)PP, travail possible sur plusieurs sites ;
- Chef du service en charge des abattoirs, autres services de la DD(ets)PP ;
- Direction et opérateurs de l'abattoir ;
- Chauffeurs transportant les animaux vivants.

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE ASSOCIÉES

- Agents susceptibles de procéder à des remplacements au sein de la DD(ets)PP dans d'autres abattoirs ou de réaliser des inspections itinérantes dans d'autres entreprises agroalimentaires ou en élevage.

NUISANCES - DANGERS

AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Conditions d'ambiance : éclairage, espace de travail, humidité, bruit, froid, (extérieur ou chambres froides), fortes chaleurs etc. ;
- Postures génératrices de TMS : travail sur écran ;
- Postes sur la chaîne ne permettant pas toujours une inspection de qualité par manque de place.

AGENTS BIOLOGIQUES

- Risques infectieux potentiels :
 - contacts avec animaux malades ou asymptomatiques,
 - inhalation de poussières infectantes,
 - infections diverses, etc. (Salmonellose, psittacose, influenza aviaire...)
 - exposition pulmonaire, cutanée, oculaire en particulier lors des contrôles des camions sur l'aire d'attente ou au poste d'accrochage où les animaux se débattent et par projection d'eau souillée servant au lavage des carcasses ou à proximité des bains d'échaudage et des plumeuses,
 - projection de sang au poste de saignée et lors de la réalisation des PSPC.
- Infections diverses : blessure qui s'infecte (ex tétanos, panaris, etc.).

AGENTS CHIMIQUES

- Produits de nettoyage et de désinfection :
 - risque d'inhalation,
 - de brûlures cutanées, oculaires, pulmonaires,
 - d'allergies (eczéma),
 - d'irritation oculaire, respiratoire, cutanée,
 - de céphalées, nausées et vomissements.

RISQUES TRAUMATIQUES

- Risques de chutes de plain-pied sur tous secteurs de l'abattoir : sol gras et glissant, différences de niveau, plaques manquantes au sol... ;
- Risques de chutes d'objets : bacs, crochets, carcasses, etc. ;
- Risques de coupures/piqûres : utilisation d'objets coupants (couteaux, scalpels, etc.) ;
- Risques de heurts avec les camions, les chariots automoteurs, les transpalettes etc. ;
- Risques de heurts par crochets en mouvements.

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Organisation et charge de travail en cas de manque de personnel ou d'inspection multi sites ;
- Travail en horaires atypiques notamment sur les sites en 2 x 8.

AUTRES RISQUES

- Risques routiers (missions et déplacements domicile-travail) ;
- Risques psychosociaux,
 - confrontation à une agressivité potentielle de certains salariés et/ou du directeur de l'abattoir avec agression physique et/ou verbale, pouvant être accentué dans un contexte de crise sanitaire (IAHP, par exemple) et d'isolement ;
 - Risques inhérents à la protection animale (troubles psychologiques/relation aux animaux maltraités et à la mise à mort des animaux

ACCIDENTS DU TRAVAIL
→ Chutes de plain-pied (glissades, faux pas et trébuchements) ; → Blessures par traumatisme : coupures, chutes de bacs etc. ; → Accident de la circulation ; → Agression verbale et/ou physique.
MALADIES PROFESSIONNELLES
→ Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (RG 57, RA 39) ; → Affections respiratoires allergiques (RA45) ; → Zoonoses : ornithose-psittacose (RG 87 RA 52)) ; → Affections cutanées et muqueuses professionnelles de mécanisme allergique (RG65, RA44) ; → Rhinite et asthme professionnel (RG66) ; → Atteinte auditive provoquée par des bruits lésionnels (RG42, RA46).
AUTRES PATHOLOGIES
→ Pathologies psycho-psychiatriques ; → Troubles du sommeil si horaires décalés.
SURVEILLANCE MÉDICO-PROFESSIONNELLE
Au regard des risques spécifiques d'exposition, les agents occupants des postes d'inspection en abattoirs relèvent d'une surveillance médicale particulière obligatoire. Cette surveillance est effectuée par le médecin du travail selon une périodicité qui ne peut être supérieure à quatre ans. Une visite intermédiaire est effectuée par un professionnel de santé (collaborateur, interne ou infirmier) au plus tard deux ans après la visite avec le médecin du travail → <i>Remise d'un avis de compatibilité ou d'incompatibilité au poste</i> → Audiogramme ; → Vaccinations conseillées ; → Examens complémentaires si besoin ; → Avis d'un spécialiste peut être demandé en cas de doute (avis cardiologue etc.).